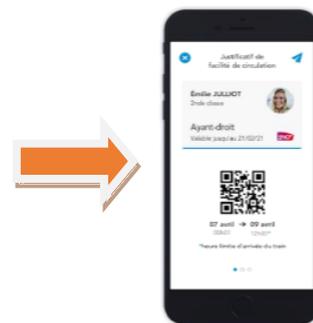
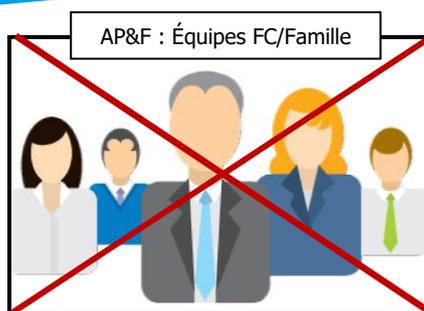


Audience MFCD*



L'UNSA-FERROVIAIRE défend l'intérêt des salariés des Agences Paie & Famille

Paris, le 11 mai 2021

Reçue en audience le 29 avril 2021 dans le cadre de l'accompagnement des salariés impactés par la dématérialisation des Facilités de Circulation des ayants droit, **l'UNSA-Ferroviaire** revendique et **OBTIENT** :

- ◆ Le **versement d'une gratification exceptionnelle (GRATEX)** représentant **859 € brut** pour les gestionnaires « Famille » évoluant vers un emploi nécessitant une formation inférieure à 6 semaines : formation Complémentaire Santé (2 semaines) ...
- ◆ Le **versement de l'Indemnité de Changement d'Emploi (ICE)** soit **1717 € brut** pour les agents devant suivre nécessairement une formation supérieure à 6 semaines : formation GA Paie à l'issue de laquelle une évaluation sera effectuée.

À la demande de l'UNSA-Ferroviaire, cette GRATEX ou l'ICE seront versées en deux fois :

- 1/3 au début de la formation,
- les 2/3 restants au moment du changement d'emploi.

Pour rappel, lorsqu'un salarié fait l'objet d'un changement d'emploi dans le cadre du GRH00910, il reçoit une indemnité de changement d'emploi qui nécessite la mise en œuvre d'un programme de formation d'une durée minimum de 6 semaines obligatoirement validé par un constat d'aptitude.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de cette avancée pour ces collègues qui subissent une énième réorganisation et poursuit son action pour la défense des salariés

N'hésitez pas à contacter vos élus UNSA-Ferroviaire !

CONTACTS

Stéphan DELON
Stéphanie LEGROS
Nadine BERTIN

delon.s@unsa-ferroviaire.org
legros.s@unsa-ferroviaire.org
bertin.n@unsa-ferroviaire.org

* MFCD : Mes Facilités de Circulation Dématérialisées